

PROCES-VERBAL SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille-vingt-six, le cinq du mois de juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIC, Maire.

Présents : VIC Jérôme, FABRE Stéphan, BROUET Sandrine, LIMOUSIS Alain, FLEURET Gérard, FERNANDEZ José, PUTSCHER Nadège, VIC Nathalie, RIEU Laury, NALLE Céline, VIDAL Scarlett.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27.05.2026

Secrétaire de séance : FLEURET Gérard

Effectif légal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 11

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie les conseillers municipaux présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

2026_033

Objet : Désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales.

Décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Monsieur Jérôme VIC, Maire rappelle au Conseil Municipal :

- le **décret 2026-301 du 21 avril 2026** portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- l'**arrêté préfectoral n° 30-2026-05-21-0001 du 21 mai 2026** fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner par l'ensemble des conseils municipaux du Gard le 5 juin 2026, en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026.

Pour la commune de MARTIGNARGUES, le nombre de délégué est fixé à UN et à TROIS le nombre de suppléants.

M. **Jérôme VIC** a déposé sa candidature de **délégué titulaire** ; M. **Alain LIMOUSIS**, Mme **Sandrine BROUET**, M. **Stéphan FABRE**, leur candidature de **suppléants**.

Election du titulaire :

Le résultat du vote donne ce qui suit :

Votants : 11
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 11
Majorité absolue : 6

M. Jérôme VIC ayant obtenu 11 voix a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des 3 suppléants :

Le résultat du vote donne ce qui suit :

Votants : 11
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 11
Majorité absolue : 6

M. Alain LIMOUSIS, Mme Sandrine BROUET, M. Stéphan FABRE, ayant obtenu 11 voix ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Questions diverses :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45 minutes.

Le Secrétaire, Gérard FLEURET



Le Maire, Jérôme VIC

